

La gestion de l'itinérance

Juillet 2016



Liste des abréviations

AFDR : Aide financière de dernier recours

CHUS : Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

CRI : Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale

CSSS-IUGS : Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

EMRII : Équipe multidisciplinaire en référence et intervention auprès des itinérants

HLM : Habitation à loyer modique

IPAC : Initiative de partenariats en actions communautaires

OSBL : Organisme sans but lucratif

PAAS : programme d'aide et accompagnement social

PQJ : Programme de qualification des jeunes

RACQ : Regroupement des Auberges du cœur du Québec

RAIIQ : Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec

RAPSIM : Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

RHU : Ressources d'hébergement d'urgence

RSIQ : Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec

SCLS : Soutien communautaire en logement social

SHQ : Société d'Habitation du Québec

SPL : Programme de supplément au loyer

SPLI : Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance

Table des matières

Liste des abréviations	1
Introduction	3
Historique québécois	4
Les bonnes et mauvaises pratiques.....	6
Situation au Québec.....	9
Situation à Sherbrooke et en Estrie	13
Organisations et institutions sherbrookoises	16
L'apport de Québec et d'Ottawa	21
Conclusion.....	23
Bibliographie	25
Annexes.....	28

Introduction

«L'itinérance se caractérise par l'absence ou l'impossibilité d'avoir un « chez-soi », un lieu où l'on se sent bien et protégé, un lieu à soi, reconnu par les autres, où l'on retourne pour se reposer et pour se retrouver dans l'intimité»¹. Voilà comment la Politique nationale de lutte à l'itinérance explique ce phénomène qui, plus globalement, désigne un processus de désaffiliation sociale. Même si beaucoup ont en tête l'image du sans-abri classique, masculin, entre deux âges avec une bouteille, l'itinérance d'aujourd'hui se diversifie. En effet, les jeunes, les aînés, les femmes et les immigrants sont de plus en plus représentés au sein de ce groupe. Il est également impératif de comprendre que les personnes itinérantes ont des parcours très variés. On peut alors distinguer trois types d'itinérance : situationnelle, cyclique et chronique. Dans le premier cas, il s'agit de la forme d'itinérance la plus répandue, mais aussi la moins visible. Elle concerne des gens ayant perdu temporairement leur domicile, mais qui s'en sortent après un moment. Quant à la forme cyclique, elle s'applique à des individus qui alternent entre un logement et la rue. Le dernier type regroupe ceux qui n'ont pas eu de logement depuis des années et ce sont eux qui sont les plus visibles et qui occasionnent les coûts sociaux les plus importants.

Il est essentiel de comprendre que rares sont les personnes itinérantes à dormir plus de quelques jours dans la rue. Ces gens alternent généralement entre les organismes communautaires, le système carcéral, les ressources de thérapie et enfin, la rue². Si vivre de façon nomade peut en séduire certains, surtout les plus jeunes habitant un foyer dysfonctionnel, l'immense majorité déchant après un certain temps. L'itinérance n'est donc pas un choix et il y a une corrélation directe entre l'itinérance et la situation économique ambiante. Après tout, qui ferait le choix conscient de subir la stigmatisation (fou, BS, criminel), la disqualification (non reconnaissance de leurs compétences) et la discrimination (logement, lieux publics). C'est sans compter la violence de toutes sortes, la faim, la solitude, la peur et, enfin, l'hiver québécois!

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance, 2014, Québec, [En ligne], p.29,

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf> (page consultée le 19 juin)

² CSSS-IUGS, L'itinérance à Sherbrooke vue par l'équipe d'intervention locale, Sherbrooke, 2008, p.2.

Historique québécois

La méfiance de nos sociétés envers l'itinérance n'a rien de bien nouveau. Déjà au Moyen-âge, l'association entre le vagabondage et le crime était bien établie³. La Nouvelle-France ne constitue évidemment pas une exception. Déjà en 1676, le conseil souverain décrète l'interdiction de mendier sans un certificat de pauvreté sous peine de punition corporelle! Douze ans plus tard, le Bureau des pauvres est créé à Québec pour distribuer ces certificats. Ce Bureau a été en fonction jusqu'à la conquête, sauf durant quelques années. Dès le 18^{ème} siècle, les autorités de la colonie détiennent le pouvoir de bannir les personnes ayant des «vies errantes». En 1742, le Gouverneur Beauharnois ordonnait l'arrestation de tous les mendiants de Québec.

Si le 18^{ème} siècle a connu son lot d'incendies qui ont jeté des centaines de familles à la rue, la suite n'en a été que de plus grande ampleur. En 1845, une bonne partie des quartiers de St-Roch et St-Jean-Baptiste dans la capitale vont brûler, laissant près de 20 000 personnes sans foyer. Les hôpitaux, couvents et églises sont les seuls à pouvoir leur venir en aide. En 1866, Québec est touché de nouveau par des incendies de même envergure. À son tour, Montréal a connu ce genre de drame en 1852 et 1877.

Selon le Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec (RAIIQ), une des premières mesures visant à aider les itinérants date de la fin de la Première guerre mondiale lorsque les municipalités commencent à investir dans le logement ouvrier. Au cours de la même période, une commission sur le salaire minimum des femmes est mise sur pied et en 1925, une loi est adoptée à cet égard pour diminuer les abus. Il faut cependant attendre 1937 pour que le principe de salaire égal pour travail égal soit enchâssé dans la législation. Entretemps, le Krach boursier de 1929 et la crise des années '30 ont créé des milliers de chômeurs dont plusieurs finissent par perdre leur logement.

³ BERGHEUL, Saïd, Regards croisés sur l'itinérance, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2015, p.59.

La Seconde guerre mondiale, avec sa pénurie de main d'œuvre due au départ des hommes au front, a été propice à certaines avancées. Le filet social se développe en 1941 avec l'introduction de l'assurance-chômage. Le ministère du Bien-être social naît au cours de la même période et vise à subvenir aux besoins essentiels des familles ayant trop peu de revenus pour vivre. Au Québec, c'est avec l'arrivée de la Révolution tranquille qu'il y a une nouvelle impulsion dans le domaine. L'État commence ainsi à s'occuper directement des moins nantis. C'est alors le début de l'étatisation du système de santé devenu enfin accessible à tous. Pourtant, c'est aussi le commencement de la première vague de désinstitutionalisation dans les hôpitaux psychiatriques qui se prolonge jusqu'aux années '70. Il faut souligner qu'à l'époque, beaucoup d'internements étaient abusifs dont ceux des tristement célèbres «orphelins de Duplessis». Cette pratique s'est prolongée sous les gouvernements Lesage, Johnson et Bertrand. Dans les années '90, il restait encore 3 000 de ces survivants. Les premières auberges du cœur seront mises sur pied dès 1970 dans le but d'éloigner les jeunes de la rue. Une seconde vague de désinstitutionalisation débutera avec l'élection de 1976.

Au début des années '80, la crise économique frappe durement le Québec et on perçoit clairement une augmentation de la proportion de jeunes et de femmes parmi les itinérants⁴. La fin de la décennie témoigne d'un certain avancement des mentalités avec l'organisation de la 1^{ère} nuit des sans-abris. Le milieu communautaire est également en effervescence durant cette période, mais le premier regroupement du secteur date des années '90 avec la Table de concertation en itinérance qui est encore en activité de nos jours. De plus, on assiste à la mise en œuvre du Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale (CRI) regroupant des universitaires. En 1998, c'est au tour du Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec (RSIQ) de naître grâce à un regroupement de treize concertations locales incluant plus de 200 organismes dans le domaine. L'initiative provient du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

⁴ Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec, Profil de l'itinérance d'hier à aujourd'hui, 2012, Québec, [En ligne], http://raiiq.org/raiiq/images/ligne_du_temps-1.pdf (page consultée le 15 juin)

D'ailleurs, la Table de concertation sur l'itinérance de Sherbrooke fait aujourd'hui partie du RSIQ.

Le gouvernement fédéral met sur pied son propre programme dès 1999, mais il faut attendre 2001 pour qu'il soit disponible au Québec. Il s'agit de l'Initiative de partenariats en actions communautaires (IPAC) qu'on connaît depuis 2011 sous le nom de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)⁵. Une troisième vague de désinstitutionnalisation est ensuite perceptible sous le règne de Lucien Bouchard. En effet, le «virage ambulatoire» a fait réduire le nombre de lits psychiatriques au Québec de 6 000 en 1995 à 3 496 en 2002, créant ainsi des centaines d'itinérants et rehaussant significativement la proportion de cas de troubles mentaux parmi les sans-abris québécois.

Jusqu'au nouveau millénaire, les refuges montréalais comptaient peu de financement récurrent et devaient se tourner vers le privé. Durant la même période, aucun ministère québécois n'avait spécifiquement la charge des itinérants. Il n'y avait pas non plus de programme de réinsertion en milieu carcéral, ce qui n'est guère étonnant quand on sait que des établissements carcéraux datant du 19^{ème} siècle étaient encore en activité comme la Prison Winter jusqu'en 1990.

Les bonnes et mauvaises pratiques

Si la maltraitance de la population itinérante n'a rien de nouveau, plusieurs villes en Amérique du Nord, dont certaines québécoises, ont adopté des stratégies répressives au cours des dernières années. Des parcs publics sont ainsi devenus de simples parcs afin de justifier l'éviction d'itinérants à partir d'une certaine heure. On constate également l'instauration de couvre-feu ou la construction de murs et de clôtures. Enfin, on compte

⁵ Coulombe, Charles, Cadre de référence sur l'itinérance à Sherbrooke, Table itinérance de Sherbrooke, 2011, Sherbrooke, [En ligne], p.8, <http://chaudronweb.org/wp/wp-content/uploads/2014/01/Cadre-reference-itinerance-Sherbrooke.pdf> (page consultée le 28 juin)

même des changements de signalisation pour contrôler plus aisément les allées et venues des sans-abris dans les centres-villes⁶!

La judiciarisation des personnes itinérantes trône parmi les très mauvaises pratiques en gestion de l'itinérance. Par «judiciarisation», on entend qu'on se sert des tribunaux pour trancher des litiges alors qu'il existe d'autres moyens bien moins complexes. Recourir au système judiciaire est non seulement lent, mais c'est aussi coûteux et contre-productif avec des gens ayant de tels problèmes. Une étude sur le phénomène dans les villes canadiennes nous apprend d'ailleurs que plusieurs acteurs juridiques savent que la judiciarisation ne fonctionne pas, mais certains de ceux-ci l'appliquent malgré cela⁷. D'autres vont expliquer la judiciarisation par le besoin de juger «également» chaque citoyen ou par l'idée de ne pas diminuer l'autorité du policier qui a fait l'intervention à la base. Pire encore, la majorité des acteurs judiciaires interrogés parlent de «libre-choix» quant à la condition d'itinérant! Heureusement, plus ceux-ci sont en contact direct avec les personnes itinérantes, moins leur discours parlent d'«itinérance choisie» et davantage d'«itinérance subie».

Plusieurs villes québécoises ont commencé à s'attaquer au problème de judiciarisation. À Montréal, l'Équipe multidisciplinaire en référence et intervention auprès des itinérants (EMRII) a vu le jour en 2009 et elle est composée de six agents de police, de deux travailleurs sociaux et d'une infirmière. En 2012, la professeur Céline Bellot écrivait cependant dans son rapport sur l'EMRII que les moyens octroyés étaient trop faibles pour être une réelle solution et que le problème de la judiciarisation ne faisait que s'accentuer⁸. Étant donné que le nombre d'amendes données aux sans-abris a quadruplé entre 1994 et 2004, force est d'admettre que cela fait au moins 20 ans que le problème empire. Il est à noter que Québec, Trois-Rivières et Gatineau ont également pris conscience du problème et que ces villes ont mis en place des solutions.

⁶ Sylvestre, Marie-Ève, De la justice de l'ordre à la justice de la solidarité : une analyse des discours légitimateurs de la judiciarisation de l'itinérance au Canada, *Droit et société*, 2012/2 (n° 81), pp. 307, <http://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2012-2-page-299.html> (page consultée le 29 mai)

⁷ Ibid, p.313.

⁸ Meunier, Hugo, «L'EMRII ne change rien», 2012, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201202/22/01-4498471-lemrii-ne-change-rien.php> (page consultée le 2 mai)

En ce qui concerne la nature des infractions entraînant des amendes ou la prison, il s'agit de trouble à la paix et à l'ordre public dans 69.7% des cas. La propreté suit avec 10.5% des cas et les infractions liées au parc avec 8.5% des cas. L'excès de bruit (4.7%) et le port d'armes blanches (3.3%) sont d'autres infractions communes dans ce milieu. Une bonne proportion de ces «crimes» est directement liée au mode de survie dans lequel les itinérants sont coincés. Une autre étude révélait que 20% des amendes reçues par les sans-abris s'expliquent par un sans-abri s'étalant dans des lieux publics. Leur offrir davantage de lieux où se reposer, avoir droit à des services et pouvoir parler à quelqu'un pendant la journée permettrait une nette réduction de ces infractions.

La prévention reste toujours préférable à l'intervention après-coup. Divers groupes dans la population sont plus à risque de connaître une phase itinérante et il est primordial d'agir auprès d'eux. Les jeunes qui ont été suivis par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) y sont inclus, mais c'est surtout le cas de ceux qui ont fréquenté les centres jeunesse. Ces derniers constituent plus de 75% des jeunes en situation d'itinérance. Les ex-détenus constituent un autre groupe à risque. À leur sortie de prison, plusieurs se retrouvent avec une absence de contacts, des employeurs qui leur sont indifférents et des propriétaires de logements peu enclins à les accueillir. Entre 1996 et 1998, la population itinérante de Toronto comptait 3 000 anciens prisonniers.

Pour trop de gens à faibles revenus, le loyer arrive de loin en tête des dépenses. Les Habitations à loyer modique (HLM) ont été créées dans le but de limiter à 25% la part du revenu consacrée au logement. En 2006, la part des locataires québécois payant plus de 30% de leurs revenus en loyer était de 35.6%. Pire encore, 16% de ceux-ci y allouaient 50% et plus de leur budget⁹! En 2012, 65 000 ménages québécois vivaient en HLM tandis que la liste d'attente se chiffrait à 40 000 ménages sans compter tous ceux qui ne s'inscrivent pas sachant que les délais sont trop importants.

⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, L'itinérance au Québec : premier portrait, 2014, Québec, p.84, [En ligne], <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf> (page consultée le 22 juin)

Malgré leur grande utilité, plusieurs refuges présentent des éléments qui ne facilitent pas la vie des personnes itinérantes, bien que ce manque soit dû en bonne partie à un manque de moyens. Dans quelques gros refuges québécois, les individus peuvent attendre jusqu'à deux heures simplement pour y entrer. Et lorsque l'on se fait refuser tardivement par manque de place, il est souvent trop tard pour aller dans les autres refuges. D'autant plus que le taux de débordement a atteint 3% en 2012-2013. Outre le manque de ressources humaines, cette longue attente s'explique par le besoin de fouiller les effets personnels, car les armes, l'alcool ou les drogues sont interdites. Cela s'explique également par le besoin de noter les personnes qui y entrent puisqu'il y a très souvent un nombre maximal de nuitées pour une certaine période. Il arrive même que le strict horaire des refuges soit un facteur nuisant à la réinsertion professionnelle. Effectivement, beaucoup d'emplois peu qualifiés ont lieu la nuit alors que les refuges ne permettent généralement pas d'y dormir le jour¹⁰. Après un certain temps, plusieurs itinérants en refuge tombent dans le processus de «shelterization» où ils se sentent si protégés par ces établissements, qu'ils en perdent de l'autonomie. On juge qu'il faut de trois à six mois dans la rue pour perdre des habilités sociales et c'est pourquoi la priorité est de sortir d'abord ceux qui viennent d'y atterrir. Si les services à l'interne sont souvent incapables de répondre à la demande, il arrive qu'elle soit inadaptée. Par exemple, un seul des trois gros refuges montréalais offre un programme de désintoxication et celui-ci est associé à la religion chrétienne. Cela convient peu à une population où les croyances sont de plus en plus diversifiées.

Situation au Québec

Lorsqu'on parle d'itinérance, il faut être très prudent avec les chiffres avancés. Après tout, doit-on, par exemple, comptabiliser les femmes et leurs enfants victimes de violence qui sont hébergés? Et comment peut-on arriver avec des chiffres crédibles pour les gens sans domicile fixe quand beaucoup de ceux-ci passent la nuit chez des amis ou de la famille?

¹⁰ BERGHEUL, Saïd, Regards croisés sur l'itinérance, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2015, p.154.

Au moins, les chiffres fournis par les organismes quant à l'utilisation de leurs services sont beaucoup plus fiables. Le dernier décompte de ces utilisateurs date de 1996 et établissait à 28 214 personnes à Montréal ayant utilisé des ressources pour personnes itinérantes¹¹. Parmi elles, 12 666 individus avaient été sans domicile fixe au moins une nuit pendant l'année. À Québec, les chiffres étaient respectivement de 11 295 et 3 589 personnes. Depuis, il y a consensus que la situation s'est empirée. Le phénomène n'est plus cantonné aux centres-villes, car les quartiers périphériques sont touchés à leur tour. Au niveau canadien, on compterait en moyenne 30 000 personnes qui dorment dans un refuge, à l'extérieur ou dans une institution contre la violence conjugale¹². On peut rajouter aisément 50 000 Canadiens qui se résignent à être hébergés par des amis ou la famille. Le Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance avançait plutôt, en 2012, qu'entre 150 000 et 300 000 Canadiens ont connu ce phénomène d'une manière ou d'une autre.

Si la question de l'itinérance touche de près ou de loin l'ensemble de la population, les enfants d'ici sont très généralement épargnés d'une telle épreuve. Entre 2000 et 2010, le taux de pauvreté chez les 5 ans et moins est passé de 17.2% à 6.5%, ce qui attribuable en bonne partie aux CPE et à l'assurance-parentale. Aux États-Unis, les cas de familles qui vivent dans leur voiture sont loin d'être des exceptions; en 2012, les familles américaines représentaient 38% de l'ensemble des itinérants du pays. Même si à chaque 1^{er} juillet, on retrouve des familles temporairement sans logement, ce sont plus souvent les personnes seules qui sont les plus touchées par le phénomène de l'itinérance étant donné que près du quart d'entre elles se retrouvent dans la pauvreté. Ce qui est doublement un problème puisque la proportion de gens seuls au Québec tend à augmenter depuis 2002. La situation des femmes monoparentales et de celles âgées de 65 ans et plus est encore plus alarmante puisque le taux de faibles revenus de ces deux catégories de population était, respectivement, de 33% et de 35.3% en 2011.

¹¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance, 2014, Québec, p.22, [En ligne], <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf> (page consultée le 19 juin)

¹² BERGHEUL, Saïd, Regards croisés sur l'itinérance, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2015, p.1.

En région, on retrouve également une augmentation de l'itinérance qui est liée au boom minier. Dernièrement, au plus fort du prix des minéraux, Sept-Îles et Val-d'Or étaient particulièrement touchées puisque ces villes devaient composer avec un taux de logements vacants presque nul. Dans les deux cas, la chute du coût des matières premières a ramené le marché du logement un peu plus à la normale, mais tout en créant de la pauvreté. Les écarts de richesse y sont plus marquées qu'ailleurs au Québec et au détriment des femmes. C'est sans compter que de plus en plus d'autochtones environnants choisissent d'habiter ces villes.

À Montréal, un recensement a eu lieu en mars 2015 pour tenter de déterminer combien de gens passaient la nuit dehors et au refuge. Les centaines de bénévoles impliqués ont compté 3 016 individus. Parmi eux, les itinérants d'origine immigrante sont deux fois moins nombreux que leur proportion dans la population montréalaise. Cependant, les Amérindiens représentent le dixième des sans-abris alors qu'ils ne sont que 0.56% des Montréalais¹³. Dans son ensemble, le Canada compte la même proportion de personnes itinérantes qui sont autochtones, 10%, mais ceux-ci ne constituent que 3% de la population totale. Même au sein des autochtones montréalais, on retrouve une surreprésentation des Inuits à 45% alors que, géographiquement, cela peut sembler difficile à croire. De tels chiffres s'expliquent en partie par le fait que la proportion d'autochtones dans les villes québécoises est 16 fois plus nombreuse qu'au début des années '80. Même que 30% des autochtones de la Belle province habitent Montréal ou Québec. Rajoutons que 6% des 3 016 itinérants recensés étaient d'anciens combattants.

Le Nord du Québec est particulièrement touché par les problèmes de logements et de pauvreté. Au Nunavik, en 2006, plus de 50% des Inuits vivent dans des logements surpeuplés. On y retrouve 6.54% de la population en HLM tandis qu'un autre 1.44% est

¹³ Couture, Ève, 3000 sans-abri à Montréal, 2015, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2015/07/07/002-sans-abri-itinerance-recensement-2015-resultats.shtml> (page consultée le 7 mai)

en attente d'un logement social. L'attente pour un logement social peut même prendre 10 ou 15 ans dans certaines communautés¹⁴.

Pour ce qui est de l'occupation des lits dans les ressources d'hébergement d'urgence (RHU) en 2013, on parle d'un pic de 86.8% en février et d'un plancher à 76.9% en août pour une moyenne annualisée de 81.5%. Parmi 429 lits de transition sur le territoire québécois en 2012-2013, le taux d'occupation atteignait 74.3% tandis que la durée moyenne de séjour était de 42.2 nuitées, ce qui est beaucoup plus que les RHU.

L'insécurité alimentaire va de pair avec l'itinérance. Elle touche également ceux qui ont un logement, mais dont les revenus sont trop bas pour payer le loyer et manger à leur faim. Entendons-nous, si personne ne meurt de faim au Québec, sauter des repas ou les minimiser par manque de moyens concernait 6% de la population en 2007, soit 400 000 Québécois¹⁵. En 2011-2012, ces statistiques ont augmenté de 1.5% et atteignaient donc un demi-million de nos concitoyens. Au moins, cette augmentation ne concernait que les cas modérés alors que les cas plus extrêmes représentaient toujours 1.8% de la population. Pourtant, seulement 2% de la population a utilisé les banques alimentaires durant cette période. Si les aînés sont moins concernés (2.1%) par la faim, les femmes le sont davantage que la moyenne puisqu'il existe une corrélation directe entre ce problème et le revenu.

La situation des femmes qui vivent des problèmes de logement diffère en partie de celles des hommes itinérants. D'abord, une minorité d'entre elles ont survécu un moment en échangeant des relations sexuelles contre un toit. Étant donné qu'être aidant naturel est surtout une occupation féminine et qu'elle n'est peu ou pas rémunérée, cette activité altruiste accroît les chances de connaître un période d'itinérance. Une étude récente d'ici s'est penchée sur le cas d'une douzaine de jeunes femmes suivies par divers organismes et qui souhaitent améliorer leur situation. Elles expriment leur désarroi face au marché locatif

¹⁴ BERGHEUL, Saïd, Regards croisés sur l'itinérance, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2015, p.125.

¹⁵ Ministère de la Santé et des Services sociaux, L'itinérance au Québec : premier portrait, 2014, Québec, p.75, [En ligne], <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf> (page consultée le 22 juin)

qui les discrimine; les enquêtes des propriétaires sont de plus en plus poussées et elles doivent même parfois les payer. Leurs vues s'accordent aussi pour dire que l'assistance sociale est à la fois insuffisante et qu'elle crée une dépendance.

En 2005-2006, 106 000 Canadiennes et leurs enfants sont allés en centres d'hébergement, principalement pour fuir la violence conjugale. En 2013-2014, la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et ses 36 maisons comptaient 510 lits au Québec qui étaient occupés à 82,6% par 1 457 femmes et 1 552 enfants¹⁶. Bien sûr, plusieurs autres maisons d'hébergements québécoises ne font pas partie de la Fédération. Si ce groupe entre plus difficilement dans la catégorie de l'itinérance, il faut savoir qu'entre 73% et 81% des femmes sans domicile fixe, tant au Québec qu'au Canada, ont été victime de violence répétée.

Au sein du Regroupement des Auberges du cœur du Québec (RACQ) qui s'occupe exclusivement des jeunes, les deux tiers des personnes hébergées sont des hommes. Il y a cependant une différence majeure au niveau de l'âge selon le sexe puisque 60.2% des femmes hébergés sont mineures comparativement à 34.6% des hommes. En 2012-2013, le taux d'occupation était de 78.5% et la durée moyenne de séjour de 42.2 nuitées. Chaque année, près de 3 000 jeunes font un séjour dans le réseau du RACQ¹⁷.

Situation à Sherbrooke et en Estrie

L'itinérance à Sherbrooke concerne en particulier les hommes de 35 à 45 ans. Leurs problèmes sont nombreux : on retrouve souvent la toxicomanie, des troubles de santé mentale et des problèmes judiciaires. Les immigrants y sont relativement peu nombreux. On observe une certaine recrudescence de la pauvreté au centre-ville. On note plusieurs

¹⁶ Ministère de la Santé et des Services sociaux, L'itinérance au Québec : premier portrait, 2014, Québec, p.61, [En ligne], <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf> (page consultée le 22 juin)

¹⁷ Source-Soleil, Mission et approche, Sherbrooke, 2016, [En ligne], http://www.lasourcesoleil.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=3&Itemid=4 (page consultée le 17 mai)

facteurs responsables, dont la hausse des loyers combinée à la stagnation des allocations d'aide sociale. La consommation de drogues dures, dont le prix est devenu relativement abordable, est aussi en cause¹⁸. La population itinérante de Sherbrooke, dans son sens très large, est évaluée à près de 1 000 personnes sur une base annuelle selon une estimation de l'équipe itinérance du CSSS-IUGS¹⁹ réalisée en 2008. Cette évaluation est certainement réaliste si on tient compte de l'addition de l'ensemble des utilisateurs de services d'hébergements pour personnes en détresse. Il ne faut cependant pas conclure qu'il s'agit majoritairement d'itinérance de longue durée, de gens qui dorment régulièrement dans la rue ni qu'il y a autant de gens sans domicile au même moment.

Il a fallu attendre 2002 pour que toutes les ressources en itinérance de Sherbrooke se réunissent pour former la Table itinérance de Sherbrooke. La même année, Sherbrooke recevait sa part des 56.7 M \$ sur trois ans provenant de l'ancêtre de la SPLI, part qu'elle a dû partager avec Montréal, Québec, Gatineau, Saguenay, Trois-Rivières et Drummondville. Au mois de novembre 2007, 5 M \$ ont été octroyés annuellement en lien avec le nouveau Cadre de référence au soutien communautaire et au logement social. L'Estrie en a reçu 375 000\$ dont 185 000\$ au soutien communautaire en logement social (SCLS) en Estrie et 91 000\$ pour des services sur le territoire sherbrookoïse. La même année, le CSSS-IUGS a réuni plusieurs partenaires pour faire un état de la situation sur le logement à Sherbrooke. C'est ce qui a mené à l'apparition du groupe Concertation logement Sherbrooke qui milite pour du logement abordable. En 2009, le dévoilement du plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 par Québec a été bien accueilli par le milieu, mais Sherbrooke est restée sur sa faim²⁰ puisqu'un projet-pilote de coordination intersectorielle subventionné n'a été mis sur pied qu'à Montréal, Québec, Gatineau et Trois-Rivières. En 2008, l'Équipe d'intervention locale du CSSS notait que la Ville de Sherbrooke était impliquée dans la lutte à l'itinérance contrairement à plusieurs

¹⁸ Morier, Geneviève (2016). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 13 juillet au local de la Coalition sherbrookoïse pour le travail de rue, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

¹⁹ CSSS-IUGS, L'itinérance à Sherbrooke vue par l'équipe d'intervention locale, Sherbrooke, 2008, p.2.

²⁰ Coulombe, Charles, Cadre de référence sur l'itinérance à Sherbrooke, Table itinérance de Sherbrooke, 2011, Sherbrooke, p.10, [En ligne], <http://chaudronweb.org/wp/wp-content/uploads/2014/01/Cadre-reference-itinerance-Sherbrooke.pdf> (page consultée le 28 juin)

municipalités québécoises. À la fin des années 2000, un projet de fiducie volontaire pour permettre à des organismes de gérer l'argent de sans-abris était sur la planche à dessins.

Il y a quelques temps, il y avait un projet-pilote de travail à la journée qui recrutait sur la Rue Wellington. Un tirage était fait pour déterminer qui étaient choisis parmi les dizaines de gens qui se présentaient sur place le matin. Le transport et la nourriture étaient fournis et l'Équipe itinérance accompagnait le groupe. Ainsi, des gens pouvaient se rapprocher du marché de l'emploi, occuper leur journée et être payés en liquide à la fin du boulot. Diverses entreprises comme des fermes se sont prévaluées de ces travailleurs temporaires.

Il semblerait qu'il y ait une problématique importante au niveau du logement abordable en Estrie. En effet, en 2012, l'attente pour un HLM était de trois ans, soit le même délai que celui du Nord du Québec. Seul Montréal a un délai plus long avec 4.6 ans en moyenne. Néanmoins, l'Estrie est loin d'avoir les mêmes proportions de population habitant un HLM (0.68%) ou en attente d'un logement (0.35%) que le Nord du Québec. Ces deux chiffres sont d'ailleurs sous la moyenne nationale. Le problème n'est pas un manque de logements locatifs, mais plutôt un manque de logements abordables. Entre 2003 et 2013, le taux d'inoccupation des logements estriens est passé de 0.6% à 5.3%. Ainsi, la région était dans une situation de pénurie et c'est maintenant l'inverse.

La judiciarisation des itinérants est également un problème à Sherbrooke. Plusieurs personnes en contact régulier avec la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue ont reçu des amendes de l'ordre de plusieurs milliers de dollars. Certains se sont faits emprisonnés pour non-paiement de leur dû et sont ressortis avec encore plus de problèmes. D'autre part, la prison Talbot a tendance à rajouter de nouvelles personnes itinérantes à Sherbrooke. Plusieurs détenus en sortent avec aucun contact et recommencent leur vie dans la capitale estrienne alors qu'une partie d'entre eux n'habitaient pas la ville avant d'être incarcéré²¹. En 2013, une Entente de collaboration intersectorielle est venue clarifier la situation en

²¹ Morier, Geneviève (2016). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 13 juillet au local de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

Estrie afin de traiter différemment les infractions commises par des personnes atteintes de troubles de santé mentale.

En 2013, la Coop l'Autre toit a été inaugurée avec 22 logements pour des gens à risque de tomber ou retomber dans l'itinérance. La Ville de Sherbrooke a investi pas moins de 584 000\$ alors que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a ajouté 1.4 million. Cependant, aucun intervenant n'a été engagé pour suivre ces nouveaux locataires. Sans suivi, il est difficilement envisageable que cet immeuble puisse héberger à long-terme les cas les plus difficiles²². À travers la Société de transport de Sherbrooke (STS), la Ville a récemment offert un nouvel autobus Macadam J à la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue pour remplacer l'ancien qui était lui aussi un don de la STS.

Deux établissements estriens sont affiliés à Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, soit le Séjour La Bonne Œuvre et L'Escale de l'Estrée; cette dernière est d'ailleurs située à Sherbrooke. La capacité des deux maisons est de 24 lits et ceux-ci ont été occupés à 88.2% en 2013-2014. La clientèle des maisons d'hébergement de l'Estrée compte une plus forte proportion de 18 à 30 ans (42.6%) que celles des autres régions. Cette différence s'expliquerait par le fait que la première source de référence de ces maisons est le Centre jeunesse, ce qui ne serait pas le cas ailleurs au Québec²³. Rajoutons que très peu des femmes hébergées se disent sans-abris.

Organisations et institutions sherbrookoises

Le Partage Saint-François est l'une des premières ressources pour les personnes itinérantes à Sherbrooke et date de 1983. L'organisme chapeaute d'ailleurs le principal refuge d'urgence de la ville, l'Accueil Poirier, mais aussi la Maison Wilfrid-Grégoire et la Maison

²² Morier, Geneviève (2016). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 13 juillet au local de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

²³ Ministère de la Santé et des Services sociaux, L'itinérance au Québec : premier portrait, 2014, Québec, [En ligne], <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf> (page consultée le 22 juin)

Jeanne-Mance. L'Accueil Poirier comptait dix lits pour hommes et quatre pour les femmes selon son site web, mais suite à son rapatriement dans le bâtiment principal du Partage St-François, six lits ont récemment été ajoutés.²⁴. On peut y rester au maximum 7 nuits par mois à condition d'avoir une entente particulière avec l'organisme qui fonctionne bien souvent avec des bénévoles. La Maison Wilfrid-Grégoire offre 34 lits pour hommes en plus d'offrir du soutien, des vêtements et de la nourriture. Cette maison n'est pas un refuge puisqu'il reste ouvert durant la journée. Quant à la Maison Jeanne-Mance, ses dix chambres servent à des gens qui veulent développer leurs habilités et partir en appartement par la suite. Le budget total de l'organisation est d'un million de dollars annuellement²⁵. 60% des revenus du Partage Saint-François proviennent de la vente au comptoir et des bénéficiaires. La majorité du montant restant provient de subventions fédérales et le reste est alloué par Québec et les dons du public. Pour chacune des années 2009 et 2010, il y a eu plus de 400 refus faute de place.

L'Équipe Itinérance du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Sherbrooke existe depuis 2005 et est gérée conjointement par le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) et le : Centre de santé et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS). C'est la volonté du milieu qui a fait de Sherbrooke la seule ville québécoise de taille semblable à avoir une telle équipe²⁶. Le groupe est composé d'un intervenant social, d'un organisateur communautaire, d'une infirmière à deux jours par semaine et un médecin à six heures par semaine. Pour une gestion optimale permettant de suivre l'ensemble des itinérants sherbrookoïses, l'Équipe a jugé nécessaire d'ajouter, en 2008, un intervenant social, une infirmière à temps plein, un auxiliaire en santé et services sociaux et enfin, des ressources en pharmacie et en psychiatrie. Trois

²⁴ La Tribune, Sherbrooke : l'Accueil Poirier vendu, 2016, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/estrie/2016/03/07/005-vente-accueil-poirier-sherbrooke-partage-saint-francois.shtml> (page consultée le 13 mai)

²⁵ Radio-Canada, L'Accueil Poirier de Sherbrooke fermera ses portes, Radio-Canada, 2015, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/estrie/2015/01/09/004-fermeture-accueil-poirier-sherbrooke.shtml> (page consultée le 21 juin)

²⁶ CSSS-IUGS, L'itinérance à Sherbrooke vue par l'équipe d'intervention locale, Sherbrooke, 2008, p.2.

cents personnes étaient suivies par les intervenants en 2008 et plus de 380 personnes en 2014²⁷.

La Coalition sherbrookoise pour le travail de rue compte huit travailleurs de rue en plus de deux coordonnateurs et de la Directrice générale. Auparavant, la Coalition a même compté jusqu'à 12 travailleurs. À l'origine du groupe, en 1988, l'équipe ne comptait que deux travailleurs. Bien connecté, l'organisme est membre de 33 groupes, comités et regroupements²⁸. Les travailleurs de rue ne font pas de suivi direct, mais ils ont plutôt un rôle de référencement et tâchent de réduire les méfaits dont la toxicomanie et l'abus d'alcool. Parmi leurs 6 254 interventions répertoriées en 2015, 805 (13%) concernaient directement l'itinérance. Traditionnellement orientée pour les jeunes, la Coalition rencontre maintenant de plus en plus de gens entre deux âges et des aînés. Toutefois, les adolescents restent le groupe d'âge avec lequel les intervenants ont le plus de contacts. Le budget de l'organisme est d'environ 600 000\$, avec un déficit l'an passé de 17 500\$ en raison de la fermeture de certains bailleurs de fonds ou à cause de changements dans leurs critères de sélection. La Coalition gère le courrier et reçoit les chèques d'assistance sociale de plusieurs usagers à ses locaux, non pas parce qu'ils n'ont pas de domicile, mais parce qu'ils sont instables au niveau du logement. Une fois par mois, certains usagers sont envoyés avec leur animal vers une clinique vétérinaire gratuite en partenariat avec le Cégep de Sherbrooke. Récemment, le Cirque du Soleil a abandonné sa participation dans le projet Cirque du monde qui donnait la chance à des jeunes de monter leur numéro et de se pratiquer avec des professionnels. La Coalition avait monté plusieurs spectacles au cours des années en partenariat avec ce groupe vendu à l'étranger en 2015.

Le local RueWell a dû fermer ses portes en décembre dernier pour diverses raisons. Le local de jour accaparait trop de ressources et était trop petit pour les usagers. Ce n'est pas une question de fréquentation puisque celle-ci avait augmenté de 141% l'année dernière. Mais les travailleurs de rue se voyaient obligés d'y faire de la discipline, ce qui nuisait à

²⁷ Quirion, René-Charles, Itinérance à Sherbrooke: des cas de plus en plus complexes, 2014, La Tribune, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/actualites/sherbrooke/201410/19/01-4810586-itinerance-a-sherbrooke-des-cas-de-plus-en-plus-complexes.php> (page consultée le 1er juillet)

²⁸ Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, Rapport annuel 2015, 2016, Sherbrooke, p.22.

leurs interventions avec certains usagers par la suite²⁹. À l'ouverture, le local était ouvert en tout temps durant le jour, mais les heures ont été réduites progressivement. Aujourd'hui, il ne reste qu'un petit local pouvant être utilisé pour se mettre en retrait ou permettre à une personne à la fois d'utiliser le téléphone ou internet. La Coalition sherbrookoise pour le travail de rue qui gérait le local a mis sur pied le comité RueWell dans l'espoir de créer éventuellement un réel centre de jour. Leur modèle pour celui-ci est à Trois-Rivières et il nécessiterait des investissements annuels de 200 000\$. Trop de gens démunies errent au centre-ville ne sachant pas trop quoi faire durant la journée et ce centre ferait partie de la solution tout en proposant des services, en particulier, en santé mentale. Depuis 6 ans, le nombre de visites au centre-ville pour de tels problèmes a d'ailleurs doublé selon Mélissa Généreux, directrice de la Santé publique de l'Estrie³⁰.

La Chaudronnée de l'Estrie est essentiellement un service de repas pour les gens à faible revenu. Avec ses deux intervenants sur place, l'organisme est également un milieu d'éducation populaire. On retrouve aussi 96 bénévoles ayant cumulé environ 5 000 heures et 103 personnes ayant effectué 3 385 heures de travaux communautaires en 2015. Des stagiaires provenant de l'Université de Sherbrooke et du Champlain College sont une autre ressource que l'organisme utilise régulièrement en plus de ses sept salariés. Côté finances, la Chaudronnée était en déficit l'an dernier bien qu'elle ait réduit les heures de travail de ses employés et qu'elle ait tenu un souper de financement pour la première fois³¹. Seize personnes ont également participé au programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) offert aux personnes prestataires de l'aide sociale qui veulent se rapprocher du marché de l'emploi. Entre avril 2014 et le 1er mars 2015, la Chaudronnée a servi 57 950 repas à 1 311 hommes et 523 femmes. Les principaux fournisseurs en nourriture de l'organisme sont Moisson Estrie et la Fondation Rock-Guertin. Il existe également un partenariat avec Centraide Estrie. Ces organismes ont toutefois fourni moins d'aliments

²⁹ Morier, Geneviève (2016). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 13 juillet au local de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

³⁰ Radio-Canada, Les travailleurs de rue réclament un centre de jour au centre-ville de Sherbrooke, 2016, ICI Estrie, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/estrie/2016/02/24/004-coalition-travailleur-travail-de-rue-sherbrooke-centre-de-jour-sherbrookoise.shtml> (page consultée le 28 avril)

³¹ Chaudronnée de l'Estrie, Rapport d'activités 2015-2016 et Perspectives d'action 2016-2017, 2016, Sherbrooke, [En ligne], p.4, <http://chaudronweb.org/wp/wp-content/uploads/2016/06/Document-AGA-2016-Final.pdf> (page consultée le 18 mai)

que l'année précédente. On peut cependant souligner le nouveau service de récupération de la viande de Moisson Estrie qui a amélioré la qualité des repas. Dans les mois à venir, l'organisme souhaite créer un potager en plus de relancer l'idée d'une «école de rue». Le budget de l'organisme provient de 30 sources différentes cumulant environ 430 000\$. Seul 23.9% de ce montant est récurrent.

À l'instar de bien des villes, Sherbrooke possède un Journal de rue. Cependant, il a failli fermer en mars 2015 par manque de financement. Heureusement, un autre organisme qui fermait lui a transféré 20 000\$ et une subvention fédérale a pu être versée grâce à un assouplissement des critères³². Le Journal de rue de Sherbrooke compte actuellement une dizaine de camelots et quatre salariés à temps partiel, sans compter les journalistes bénévoles. En plus de traiter de sujets liés à la pauvreté, ce journal sert de programme de réinsertion pour les camelots qui ont souvent passé par des périodes d'itinérance. Pour chaque magazine vendu à 3\$, 1.25\$ va directement au camelot. Comme le Journal de rue, la nuit des sans-abris à Sherbrooke a comme objectif la sensibilisation du public à l'enjeu de l'itinérance. En octobre dernier, l'événement en était à sa 14^{ème} édition.

La Source-Soleil un établissement affilié à la RACQ sur le territoire sherbrookoïse héberge depuis 1998 des jeunes sans-abris ou qui ont des problèmes graves. La maison est ouverte en tout temps avec un intervenant. Ses services incluent des cuisines collectives et un accompagnement au niveau de l'emploi, des études ou du bénévolat. Le Tremplin 16-30 est apparu dès 2002 et s'occupe des jeunes comme son nom l'indique. Il gère aujourd'hui 23 logements de transition à l'aide du programme Accès Logis. Le coût de location équivaut à 25% des revenus de l'occupant. En 2007, l'organisme a lancé une programmation socioculturelle avec la participation financière de la Ville de Sherbrooke.

³² Plante, Claude, Un sursis pour le Journal de rue, 2015, La Tribune, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/actualites/sherbrooke/201503/17/01-4852798-un-sursis-pour-le-journal-de-rue.php> (page consultée le 15 juin)

L'apport de Québec et d'Ottawa

En 2002, un jugement provenant d'un tribunal administratif a allégé les règles et preuves d'identité nécessaires pour recevoir l'Aide financière de dernier recours (AFDR) à travers un organisme ou un centre local d'emploi. De mars 2002 à mars 2003, le nombre de Québécois inscrits est passé de 174 à 783. Leur nombre a continué de croître et, en 2014, ils étaient désormais 2 880 dont 83,8% provenaient de l'île de Montréal.

De 2008 à 2013, le gouvernement Harper a mis sur pied le projet de recherche *Chez Soi*. Doté d'une enveloppe de 110 millions étalés sur cinq ans, l'idée était de tester la formule *Logement d'abord* dans cinq villes canadiennes dont Montréal. Cette formule est basée sur l'idée qu'une fois que la personne itinérante habite un logement, on peut travailler plus facilement sur ses problèmes personnels³³. Lors du dernier renouvellement de la SPLI, Ottawa a ainsi statué que 65% des 600 millions de dollars sur cinq ans devait aller à la stratégie *Logement d'abord*. Ce n'est toutefois pas sans conséquence, car bien des projets structurants ont pris fin puisqu'ils ne cadraient plus avec les objectifs du ministère. L'approche *Logement d'abord* est efficace, mais rien n'indique qu'elle est la principale solution et que les autres approches doivent être écartées³⁴. Parmi les critiques de la nouvelle politique, on retrouve l'ensemble de la députation de l'Assemblée nationale. En effet, deux résolutions ont été votées à l'unanimité en 2013 et en 2015 pour garder les orientations traditionnelles de la SPLI. Les régions autres que celle du Grand Montréal et de Québec ont cependant reçu comme consigne d'un 40% minimum pour *Logement d'abord*. La proportion de l'enveloppe québécoise hors des deux grands centres urbains n'était cependant que de 17%. En décembre 2014, le gouvernement québécois a publié son plan interministériel (2015-2020). Un montant de 4.6 M \$ était lié au document pour des projets de sites d'injection supervisés, de centres d'amitié autochtone, d'itinérance chez les femmes et pour un processus allégé pour avoir sa carte d'assurance-maladie.

³³ Emploi et Développement social Canada, Comprendre l'itinérance et la Stratégie, 2015, Ottawa, [En ligne], www.esdc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/comprendre.shtml#s2 (page consultée le 28 avril)

³⁴ Saint-Arnaud, Pierre, Lutte contre l'itinérance: Québec a cédé aux exigences d'Ottawa, 2015, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201503/15/01-4852332-lutte-contre-litinerance-quebec-a-cede-aux-exigences-dottawa.php> (page consultée le 7 mai)

Élu depuis peu, le gouvernement Trudeau a fait une annonce le mois passé pour ajouter 17 M\$ sur deux ans à la SPLI pour le Québec. La subvention pour les villes de taille moyenne comme Sherbrooke ont donc augmenté de 50% en comparaison avec Québec et Montréal qui ont reçu une bonification de 25%³⁵. Le SPLI concerne actuellement 61 collectivités canadiennes.

En juin dernier, Québec Solidaire a réussi à faire adopter le projet de loi 492 à l'unanimité bien que quatre députés caquistes se soient tout de même abstenus. L'objectif de la nouvelle loi est d'interdire l'éviction de personnes âgées entre le 1^{er} décembre et le 31 mars à moins de fournir une équivalence³⁶. Quelques semaines plus tôt, le ministre François Blais voyait sa réforme de l'aide sociale rabrouée par près de 300 chargés de cours et professeurs universitaires. Il se trouve que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale souhaite pénaliser les receveurs d'aide sociale qui ne s'inscriraient pas à une démarche de réinsertion à l'emploi ou qui ne rempliraient pas toutes les obligations. On peut douter de la sincérité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale quant à sa croyance en l'efficacité de sa propre mesure. En effet, alors qu'il était professeur de sciences politiques, il était un partisan du salaire minimum garanti dont le concept est que tous aient un salaire décent quelque soit leur condition et ce, sans obligation de travailler. Voilà une politique qui serait réellement efficace pour lutter contre la pauvreté et l'itinérance qui est sa forme la plus extrême, mais elle serait évidemment assez coûteuse.

Se rapprochant de l'HLM, le Programme de supplément de loyer (PSL) vise également à faire plafonner à 25% le loyer par rapport au revenu de l'occupant. Cependant, il est différent, car il s'applique aux coopératives d'habitation, aux logements privés et aux organismes sans but lucratif (OSBL). Lorsqu'il s'agit de logement privé, la gestion du programme est confiée aux offices d'habitation ou aux centres de réadaptation. Quant au

³⁵ La Presse canadienne, Les organismes en itinérance veulent les nouveaux fonds fédéraux avant l'hiver, 2016, Huffington Post Québec, [En ligne], http://quebec.huffingtonpost.ca/2016/06/21/les-organismes-en-itinerance-veulent-des-fonds-federaux-avant-l-hiver_n_10597100.html (page consultée le 12 mai)

³⁶ Gagné, Louis, Les aînés locataires seront désormais mieux protégés, 2016, TVA, [En ligne], <http://www.tvanouvelles.ca/2016/06/10/les-aines-locataires-seront-desormais-mieux-protectes> (page consultée le 18 mai)

Programme de qualification des jeunes (PQJ), il est apparu à partir de 2002 comme projet-pilote et visait une transition plus harmonieuse des jeunes qui sortaient des centres jeunesse. Depuis 2005, il s'est généralisé au Québec et vise à rendre l'individu de 16 ans et plus qui s'y inscrit plus autonome. Le PQJ a un autre volet qui est de diriger les jeunes vers une formation adéquate ou le marché de l'emploi.

Conclusion

Investir dans la lutte à l'itinérance n'est pas seulement la bonne chose à faire sur le plan humain, mais c'est également rentable économiquement. Sans tomber dans l'idée qu'on peut transformer chaque personne itinérante en travailleur, il faut savoir que les sans-abris ont cinq fois plus de chances de se faire hospitaliser que la moyenne québécoise. De plus, leurs allés-retours entre le système carcéral, le système judiciaire et la rue représentent un coût important et tout cela crée généralement plus de détresse qu'autre chose.

Plusieurs organismes en itinérance luttent pour conserver leurs programmes, quand ce n'est pas pour assurer leur survie menacée en partie à cause de l'austérité du gouvernement québécois qui pèse d'une part sur les revenus des organismes et d'autre part sur les personnes itinérantes ou à risque de l'être. En effet, les allocations d'assurance sociale stagnent ou régressent, et les programmes d'employabilité sont plus orientés dans une logique de lutte contre la dépendance à l'aide sociale que dans la lutte à la pauvreté³⁷.

Le fait que l'itinérance au Québec est en augmentation et touche de nouvelles catégories de la population doit être compris dans un sens plus large. Le coefficient de Gini où 0 représente une égalité de revenu parfaite et 1 où seul un individu accaparerait tous les salaires est éloquent. Tant au Québec qu'au Canada, il a augmenté de 0.03 durant la décennie 90. La multiplication des paradis fiscaux et leur utilisation accrue depuis n'a assurément pas réduit les écarts de richesses. Il ne faut pas pour autant tomber dans le

³⁷ BERGHEUL, Saïd, Regards croisés sur l'itinérance, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2015, p.184.

cynisme et croire que l'itinérance est une fatalité. Des exemples à l'étranger ont démontré qu'en y mettant les moyens, on pouvait faire sortir des gens de la rue. En 1998, l'Angleterre s'est donné comme objectif de réduire de deux tiers le nombre de gens dormant dans la rue, ce qui a été réussi. Plus ambitieux encore, la Finlande vise la disparition des centres d'hébergement pour des logements à long-terme.

Bibliographie

BERGHEUL, Saïd, Regards croisés sur l'itinérance, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2015, 197p.

Chaudronnée de l'Estrie, Rapport d'activités 2015-2016 et Perspectives d'action 2016-2017, 2016, Sherbrooke, [En ligne], <http://chaudronweb.org/wp/wp-content/uploads/2016/06/Document-AGA-2016-Final.pdf> (page consultée le 18 mai)

Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, Rapport annuel 2015, 2016, Sherbrooke, 27p.

Coulombe, Charles, Cadre de référence sur l'itinérance à Sherbrooke, Table itinérance de Sherbrooke, 2011, Sherbrooke, [En ligne], <http://chaudronweb.org/wp/wp-content/uploads/2014/01/Cadre-reference-itinerance-Sherbrooke.pdf> (page consultée le 28 juin)

Couture, Ève, 3000 sans-abri à Montréal, 2015, Radio-Canada, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2015/07/07/002-sans-abri-itinerance-recensement-2015-resultats.shtml> (page consultée le 7 mai)

CSSS-IUGS, L'itinérance à Sherbrooke vue par l'équipe d'intervention locale, Sherbrooke, 2008, 6p.

Emploi et Développement social Canada, Comprendre l'itinérance et la Stratégie, 2015, Ottawa, [En ligne], www.esdc.gc.ca/fra/communautes/sans_abri/comprendre.shtml#s2 (page consultée le 28 avril)

Gagné, Louis, Les aînés locataires seront désormais mieux protégés, 2016, TVA, [En ligne], <http://www.tvanouvelles.ca/2016/06/10/les-aines-locataires-seront-desormais-mieux-protectes> (page consultée le 18 mai)

La Chaudronnée, Rapport d'activités 2015-2016 et perspectives d'action 2016-2017, 2016, Sherbrooke, [En ligne], <http://chaudronweb.org/wp/wp-content/uploads/2016/06/Document-AGA-2016-Final.pdf> (page consultée le 9 juin)

La Presse canadienne, Les organismes en itinérance veulent les nouveaux fonds fédéraux avant l'hiver, 2016, Huffington Post Québec, [En ligne], http://quebec.huffingtonpost.ca/2016/06/21/les-organismes-en-itinerance-veulent-des-fonds-federaux-avant-l-hiver_n_10597100.html (page consultée le 12 mai)

La Tribune, Sherbrooke : l'Accueil Poirier vendu, 2016, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/estrie/2016/03/07/005-vente-accueil-poirier-sherbrooke-partage-saint-francois.shtml> (page consultée le 13 mai)

Meunier, Hugo, «L'EMRII ne change rien», 2012, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201202/22/01-4498471-lemrii-ne-change-rien.php> (page consultée le 2 mai)

Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance, 2014, Québec, [En ligne], <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf> (page consultée le 19 juin)

Ministère de la Santé et des Services sociaux, L'itinérance au Québec : premier portrait, 2014, Québec, [En ligne], <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf> (page consultée le 22 juin)

Plante, Claude, Un sursis pour le Journal de rue, 2015, La Tribune, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/actualites/sherbrooke/201503/17/01-4852798-un-sursis-pour-le-journal-de-rue.php> (page consultée le 15 juin)

Morier, Geneviève (2016). Entrevue menée par Bernard Beausoleil Chartrand, le 13 juillet au local de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue, Sherbrooke, dans le cadre de cette note de recherche.

Quirion, René-Charles, Itinérance à Sherbrooke: des cas de plus en plus complexes, 2014, La Tribune, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/la-tribune/actualites/sherbrooke/201410/19/01-4810586-itinerance-a-sherbrooke-des-cas-de-plus-en-plus-complexes.php> (page consultée le 1er juillet)

Radio-Canada, Les travailleurs de rue réclament un centre de jour au centre-ville de Sherbrooke, 2016, ICI Estrie, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/estrie/2016/02/24/004-coalition-travailleur-travail-de-rue-sherbrooke-centre-de-jour-sherbrookoise.shtml> (page consultée le 28 avril)

Radio-Canada, L'Accueil Poirier de Sherbrooke fermera ses portes, Radio-Canada, 2015, [En ligne], <http://ici.radio-canada.ca/regions/estrie/2015/01/09/004-fermeture-accueil-poirier-sherbrooke.shtml> (page consultée le 21 juin)

Regroupement pour l'Aide aux Itinérants et Itinérantes de Québec, Profil de l'itinérance d'hier à aujourd'hui, 2012, Québec, [En ligne], http://raiiq.org/raiiq/images/ligne_du_temps-1.pdf (page consultée le 15 juin)

Saint-Arnaud, Pierre, Lutte contre l'itinérance: Québec a cédé aux exigences d'Ottawa, 2015, La Presse, [En ligne], <http://www.lapresse.ca/actualites/national/201503/15/01-4852332-lutte-contre-litinerance-quebec-a-cede-aux-exigences-dottawa.php> (page consultée le 7 mai)

Source-Soleil, Mission et approche, Sherbrooke, 2016, [En ligne], http://www.lasourcesoleil.org/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=3&Itemid=4 (page consultée le 17 mai)

Sylvestre, Marie-Ève, De la justice de l'ordre à la justice de la solidarité : une analyse des discours légitimateurs de la judiciarisation de l'itinérance au Canada, *Droit et société*, 2012/2 (n° 81), pp. 299 – 320, <http://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2012-2-page-299.html> (page consultée le 29 mai)

Annexes

Ministère de la Santé et des Services sociaux, L'itinérance au Québec : premier portrait, 2014, Québec, pp.120-122, [En ligne], <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2014/14-738-01W.pdf> (page consultée le 22 juin)

La région de l'Estrie dispose de 1,7 % des lits d'urgence dénombrés au Québec aux fins du présent portrait.

En 2013-2014 dans cette région, le taux d'occupation des lits d'urgence était de 40,8 % et le taux de refus pour cause de débordement se situait à 0,5 % (comparativement à 78,8 % et à 3 % pour l'ensemble du Québec). Ce taux d'occupation ne reflète toutefois pas le haut taux d'occupation des lits pour hommes (autour de 75 %) ni le faible taux d'occupation des lits pour femmes (autour de 20 %).

De plus, la durée moyenne des séjours y était moins élevée que dans l'ensemble du Québec (3,7 nuitées contre 7,8 nuitées). Selon les informations recueillies pendant la rencontre de mise en contexte des données, cette situation peut s'expliquer par le fait que la ressource de cette région attribuait un maximum de 7 nuitées par mois à chaque personne admise.

Quant aux lits de transition, selon les données obtenues, cette région compte deux maisons d'hébergement pour femmes membres de la Fédération (représentant 4,7 % des lits recensés), une Auberge du cœur et une RHU offrant des lits de transition (représentant 7,7 % des lits recensés).

En 2013-2014, le taux d'occupation des lits de transition que compte la RHU de cette région était de 56 % comparativement à 74,3 % pour l'ensemble du Québec. La durée moyenne du séjour y était aussi moins élevée (41,6 nuitées contre 62,1 nuitées). De plus, une plus grande proportion des personnes âgées de moins de 44 ans y avait été accueillie (64,9 % contre 47,7 %).

En 2013-2014, les maisons d'hébergement pour femmes de cette région présentaient un taux d'occupation de 88,2 % comparativement à 82,6 % pour l'ensemble du Québec. Une plus grande proportion des femmes âgées de moins de 30 ans y avaient été admises (42,6 % contre 28,3 %). Quant au motif de leur hébergement, très peu de femmes avaient été admises dans ces maisons parce qu'elles étaient « sans abri » (0 %) ou « temporairement sans hébergement » (0,6 %).

En ce qui concerne les déterminants structureaux, le taux d'inoccupation des logements locatifs y était plus élevé que dans l'ensemble du Québec (5,3 % contre 3,1 %). Alors que la proportion de la population n'ayant pas un niveau élevé de soutien social y était moins élevée que dans l'ensemble du Québec (9,9 % contre 12 %), selon l'indice de

défavorisation sociale, 22 % de la population avaient les caractéristiques du quintile inférieur qui a été déterminé pour l'ensemble du Québec (20 %).

Tableau 45. Portrait de l'itinérance dans la région de l'Estrie

		Estrie	Québec	
Lits d'urgence 2013-	Nombre de lits d'urgence	22	1 263	
	Taux d'occupation	40,8 %	78,8 %	
	Taux de refus pour cause de débordement	0,5 %	3 %	
	Nombre moyen de personnes différentes admises	61,5	2 469,2	
	Durée moyenne des séjours (en nuitées)	3,7	7,8	
	Sexe			
	Femmes	18,5 %	13,3 %	
	Hommes	81,5 %	86,7 %	
Lits de transition 2013-2014 – RHU	Nombre de lits de transition	33	429	
	Taux d'occupation	56 %	74,3 %	
	Nombre moyen d'admissions par mois	13,5	156,1	
	Nombre moyen de personnes différentes admises	11,9	127,6	
	Durée moyenne des séjours (en nuitées)	41,6	62,1	
	Sexe			
		Femmes	-----	26,4 %
		Hommes	100 %	73,6 %
	Âge			
		De 16 à 24 ans	9,7 %	9,5 %
	De 25 à 34 ans	20,1 %	15,1 %	
	De 35 à 44 ans	35,1 %	23,1 %	
	De 45 à 54 ans	18,7 %	30 %	
	De 55 à 64 ans	15,7 %	17,2 %	
	65 ans et plus	0,7 %	5 %	
Lits de transition 2013-2014 – FEMMES	Nombre de lits de transition	24	510	
	Taux d'occupation	88,2 %	82,6 %	
	Nombre d'admissions	155	3 009	
	Durée moyenne des séjours (en nuitées)	28,3	33,7	
	Proportion des femmes nées à l'extérieur du	15,4 %	19,8 %	
	Proportion des femmes dont la dernière adresse			
		78,7 %	81,4 %	
	Proportion des femmes ayant un statut	0 %	5,9 %	
	Motifs de l'hébergement			
		Sans abri	0 %	12,7 %
	Temporairement sans hébergement	0,6 %	5 %	

		Problématiques	Sans abri	3,2 %	7,2 %
			Temporairement sans hébergement	12,3 %	8,9 %
		Âge	Moins de 18 ans	n. p.	0,6 %
			De 18 à 30 ans	42,6 %	28,3 %
			De 31 à 40 ans	26,5 %	29,1 %
			De 41 à 50 ans	19,4 %	22,8 %
			De 51 à 60 ans	6,5 %	14,2 %
61 ans et plus	n. p.	4,9 %			
Déterminants structureaux	Revenu	Taux de faible revenu d'après la MFR, 2010		8 %	8,8 %
	Insécurité	Proportion des personnes de 12 ans et plus vivant dans des ménages en situation d'insécurité alimentaire (modérée ou		6,8 %	7,5 %
	Logement	Taux des ménages habitant un HLM, 2012		0,7 %	0,8 %
		Délai moyen d'attente (en années) pour un HLM,		3	3,6
		Taux d'inoccupation des logements locatifs et des		5,3 %	3,1 %
	Proportion des logements privés nécessitant des		6,8 %	7,7 %	
	Réseau	Taux des personnes qui ayant les caractéristiques			
		du quintile (20 %) correspondant qui a été déterminé pour l'ensemble du		22 %	20 %
	Proportion de la population n'ayant pas un niveau		9,9 %	12 %	

n. p. : Valeur inférieure à cinq non présentée afin de respecter les règles relatives à la divulgation et de protéger la confidentialité.

Note : Les données concernant l'hébergement dans les Auberges du cœur ne sont pas disponibles au niveau régional

Coulombe, Charles, Cadre de référence sur l'itinérance à Sherbrooke, Table itinérance de Sherbrooke, 2011, Sherbrooke, p.21, [En ligne], <http://chaudronweb.org/wp/wp-content/uploads/2014/01/Cadre-reference-itinerance-Sherbrooke.pdf> (page consultée le 28 juin)

TABLEAU 3

NOMBRE DE PERSONNES DIFFÉRENTES HÉBERGÉES ET NOMBRE DE REFUS FAUTE DE PLACE, PARTAGE SAINT- FRANÇOIS DE SHERBROOKE, 2001 À 2010²¹

Service	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Maison Wilfrid-Grégoire	317	331	418	290	160	251	212	219	246	269
Accueil Poirier	-	-	-	559	677	675	615	614	645	652
TOTAL	317	331	418	849	837	926	827	833	891	921
Refus faute de place	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	373	200	432	408

Source : Partage Saint-François, 2011